

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		
Nb de membres en exercice		9
Nb de membres présents		9
Nb de suffrages exprimés		
Votes Contre	Pour	
Abstentions		

**COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES CA 2022**

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR  
LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES  
RESULTATS**

**Date de convocation : 29/03/2023**  
**Séance : 05/04/2023**

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS		
Nb de membres en exercice		
Nb de membres présents		
Nb de suffrages exprimés		
Votes Contre	0	Pour
Abstentions		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (\*) de Jean BYKENS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean BYKENS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	159 257,02	61 746,37	0,00	61 746,37	159 257,02
Opérations de l'exercice	484 663,85	489 429,53	90 464,03	207 238,72	555 127,86	696 668,25
<b>TOTAUX</b>	<b>484 663,85</b>	<b>648 686,55</b>	<b>152 210,40</b>	<b>207 238,72</b>	<b>616 874,26</b>	<b>865 925,27</b>
Résultat de clôture	0,00	184 022,70	0,00	55 028,32	0,00	239 051,02
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						
						239 051,02
						153 728,02

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
184 022,70	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

DELPHINE FEUILLADE BRIERE, JEAN BYKENS, JEAN-MARC DUREY, DANIEL GINIER, EMMANUEL VERILHAC,  
VALENTIN BESNIER, PHILIPPE BRILLANT, EMILIE MALEYSSON, RONNA CHALVET

*(Signatures)*



Pour expédition conforme.

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/04/2023  
007-210701470-20230406-DE-2023-23-05